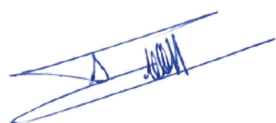


**ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4° DU
CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 ressort à la somme de 834 810€.

Aix-en-Provence

Le 16 mars 2022



Michel FINANCE
Président Directeur Général

• • •